

# ver le vignoble saviésan



La vue aérienne et cadastrale d'une partie du vignoble saviésan laisse deviner son extrême morcellement. CAPTURE D'ÉCRAN WWW.GEO.CIGES.CH

ration valaisanne des vigneron y prennent part.

La crise du Covid a retardé la présentation publique du remaniement parcellaire. Cette étape cruciale pour aller de l'avant intervient finalement après une récolte 2021 catastrophique, ravagée par le mildiou.

N'est-il pas déjà trop tard? Non, répond Sylvain Dumoulin, même s'il y a urgence. «Il y a dix ans, un tel projet aurait été balayé. Avec le coup de masse des dernières vendanges, tout le monde comprend qu'il faut agir rapidement.» Selon l'échéancier présenté, le projet devrait néanmoins s'étaler sur sept ou huit ans. Dans l'intervalle, des actions à court et moyen termes vont être mises en place.

## Près de 2000 propriétaires pour 9000 parcelles à Savièse

Impossible d'avancer dans un projet d'une telle ampleur, sans avoir une vision de la situation de départ. En 2019, Savièse a donc réalisé un état des lieux de ses vignes. Et le constat est sans appel. «Le morcellement est extrême», explique devant les propriétaires Stany Luyet du bureau d'ingénieur IG Group, mandaté pour décortiquer le registre viticole local. Selon cette analyse, 1855 propriétaires se partagent 275 hectares. Le vignoble est divisé en plus de 9000 parcelles de moins de 300 m<sup>2</sup> en moyenne. En considérant, les

surfaces qui se touchent et appartiennent à un même propriétaire, ce nombre diminue sensiblement pour atteindre 6075 parcelles au total, d'une étendue moyenne de moins de 500 m<sup>2</sup>.

**Au moins 3000 m<sup>2</sup> par entité dans l'idéal**  
«Nous n'avons pas tenu compte des liens familiaux. Un mari et une femme ont été considérés comme deux propriétaires distincts», précise Stany Luyet.

Ce critère supplémentaire serait susceptible d'améliorer encore un peu la statistique

mais pas de la révolutionner. Avec un tel morcellement, impossible de réduire les coûts de production, mécaniser le vignoble saviésan et faire face aux différents défis à venir pour la viticulture. «Idéalement, avec le remaniement parcellaire, on aimerait créer des entités de plus de 3000 m<sup>2</sup>», relève David Luyet, conseiller communal. Selon l'état des lieux de l'outil de production viticole saviésan, seules 130 parcelles sur 6075 dépassent les 2000 m<sup>2</sup> actuellement. Il y a du chemin à parcourir.

## 5 QUESTIONS À...

### GÉRALD DAYER

CHEF DU SERVICE DE L'AGRICULTURE



## «La modernisation des structures du vignoble constitue l'enjeu majeur de ces dix prochaines années»

### En quoi le projet de remembrement parcellaire saviésan est crucial pour le canton et la viticulture valaisanne?

La modernisation des structures du vignoble constitue l'enjeu majeur de ces dix prochaines années. Le vignoble de Savièse, avec un morcellement important, un encépagement et des modes de culture à adapter, est caractéristique des défis à relever. Savièse pourrait donc être l'exemple à suivre pour plusieurs autres communes du canton.

### Le problème du morcellement du vignoble est connu depuis longtemps, pourquoi le Service de l'agriculture et l'Office de la viticulture n'ont-ils pas poussé dans ce sens avant cette démarche pilote?

Les premières réflexions sur Savièse datent de 2017. Jusqu'alors notre engagement s'était focalisé sur les murs et le maintien du vignoble en terrasse, avec actuellement plus de 100 millions d'investissements en cours. Les montants financiers sont importants et tout ne peut pas être réalisé simultanément.

### Avec le recul était-ce une erreur? Car le morcellement apparaît comme un problème central pour la viticulture valaisanne.

Il fallait intervenir sur ces murs, sans quoi les coûts de réfection auraient augmenté de manière exponentielle par la suite. Depuis, le contexte a évolué. Aujourd'hui la restructuration du vignoble constitue la condition pour résoudre les problématiques de la mécanisation, de l'irrigation, de l'enherbement,

de la protection des cultures et de la viticulture biologique notamment. Nous développons des outils et amenons du financement mais nous avons besoin des communes et des propriétaires fonciers pour porter les projets sur le terrain.

### Le projet est largement subventionné, où le canton va-t-il trouver l'argent?

Dans un premier temps, le projet de Savièse sera financé par notre budget courant. Un élargissement de la démarche sur l'ensemble du canton nécessitera par contre un projet et un crédit cadre de grande ampleur, que nous souhaitons présenter en 2023. Nous espérons également pouvoir bénéficier des soutiens de la Confédération pour le renouvellement du capital plante dès 2025 et nous nous engageons fortement dans ce sens au niveau fédéral.

### Les parcelles de vigne au cœur de la zone à bâtir ne sont pas concernées par le remaniement parcellaire saviésan. Pourquoi dans le contexte actuel, le canton ne décide-t-il pas d'abandonner ces vignobles?

Ces zones sont vouées à être bâties et à diminuer naturellement. Nous sommes cependant conscients du souci de cohabitation entre vigne et habitations et nous accompagnons cette évolution en communiquant sur les bonnes pratiques de travail. Par contre, il serait absurde d'investir pour moderniser le vignoble en zone à bâtir car il n'y a aucune sécurité d'exploitation à long terme, c'est pourquoi nous nous concentrons sur la zone agricole.

## FIER DE COLLABORER AVEC LA MAISON GILLIARD

### DEVENEZ FOURNISSEUR DE RAISINS

Nous recherchons également des parcelles à louer ou à acheter (surface min. 2000 m<sup>2</sup>).

En priorité, nous recherchons du Johannisberg, mais également d'autres cépages valaisans, comme Petite Arvine, Paien, Pinot Noir, Syrah, Cornalin, Humagne Rouge, etc...

Contactez-nous par téléphone au 027 329 89 29  
ou par mail [maison@gilliard.ch](mailto:maison@gilliard.ch)

MAISON GILLIARD | [www.gilliard.ch](http://www.gilliard.ch)

